

THÈSES ET TRAVAUX UNIVERSITAIRES : PANORAMA

PLAN DE L'ARTICLE

1. Ecrits universitaires

- 1.1. Références bibliographiques
- 1.2. Travaux en texte intégral
- 1.3. Thèses.fr

2. Actes de colloques et de congrès

Ces différents travaux ne sont pas toujours publiés sur support papier ou à des fins commerciales. On parle alors souvent de « littérature grise » en opposition à la littérature publiée par un éditeur. La distinction s'opère ici non sur le contenu, mais sur le mode de diffusion des documents, qui peut être dans le cas présent relativement restreinte. Deux grands ensembles documentaires peuvent être distingués en matière de recherches doctorales en Droit : les thèses, mémoires et autres rapports de stages, et les actes de colloques ou de congrès.

Nota bene :

Les thèses ainsi qu'une sélection des mémoires sont habituellement déposées dans la bibliothèque rattachée à l'université. [cf art 25 de l'arrêté du 25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Consulter leurs catalogues respectifs ou celui du [SUDOC](#) permet donc de les localiser et éventuellement d'en obtenir la communication dans la version « papier » (localement ou en utilisant le PEB, prêt entre bibliothèques) ou microfichée (localement).

[Worldcat](#) base de données en ligne la plus complète d'informations sur les collections de bibliothèques, produite par l'OCLC (Online Computer Library Center), permet de localiser et connaître le support de thèses étrangères.

[Google scholar](#) est un outil de recherche produit par Google et qui donne l'accès uniquement à des ressources de niveau universitaire : on peut y trouver des articles, des thèses, des livres, des rapports... On peut accéder au texte intégral ou à la référence bibliographique ou à un abstract : cela est variable en fonction des droits associés au document. Google scholar permet la création d'une alerte sur une recherche.

[Google](#) permet de retrouver des éléments d'une référence de thèse incomplète (auteur ou date quand on ne dispose que du titre par exemple).

1. Ecrits universitaires

Les sites qui présentent un ensemble de travaux universitaires en texte intégral sont encore peu nombreux en langue française. Ils sont particulièrement rares dans le domaine des sciences juridiques.

Il semble cependant que ce type de publication en ligne soit amené à se développer dans les années à venir. Nous indiquerons donc ici quelques adresses électroniques qui permettent soit de relever des références bibliographiques, soit d'obtenir le texte intégral des travaux.

1.1 Références bibliographiques

Les sites qui suivent ne proposent que des notices bibliographiques des travaux avec un résumé ou un abstract.

- Le **SUDOC**, catalogue collectif des bibliothèques universitaires françaises, donne les références bibliographiques de toutes les thèses soutenues en France depuis 1972 et progressivement de manière rétrospective, les thèses antérieures, ainsi que leur localisation.
- L'**ANRT** (Atelier national de reproduction des thèses) met en ligne un catalogue de 200 000 titres qui comprend entre autres les thèses soutenues en Droit depuis 1971 sous forme de microfiches. Il est possible de rechercher par disciplines du droit (catalogue général) (droit privé, droit public, droit pénal) et par rubriques (20 pour le droit privé, 15 pour le droit public et 4 pour le droit pénal). Possibilité également de recherche par mot du titre, année de soutenance, identifiant BU, ISBN, nom de l'auteur, n° ANRT. Le **catalogue « Thèse à la carte »** reprend 7000 titres qu'il est possible de commander en format livre grâce au paiement sécurisé par carte bancaire.
- **Dissertation Abstracts International** (DAI) ou **the ProQuest Dissertations and Theses** (PQDT) chez ProQuest : base de données payante regroupant 90% des thèses (plus de 2,3 millions) soutenues aux États-Unis depuis 1861, dans toutes les disciplines. On y trouve également un grand nombre de thèses canadiennes et depuis 1988 quelques thèses européennes. Depuis 1980, la notice d'une référence est accompagnée d'un résumé. La base est couplée avec un **service payant de fourniture de thèses à distance**.
- **TESEO** : base de données regroupant les thèses doctorales soutenues devant les universités espagnoles depuis 1976. (en espagnol).
- **Dissertation.com** est un site à visée commerciale. Il permet cependant de visualiser les références des thèses, un extrait de leur contenu (25 premières pages) ainsi qu'un abstract. Quelques réponses en sciences juridiques.

N'oubliez pas que des laboratoires de recherche ou centres spécialisés peuvent mettre en ligne les références de travaux pertinents dans leur domaine d'expertise. Par exemple, le **Centre de Droit Maritime et Océanique de l'Université de Nantes** propose les références bibliographiques des mémoires et des thèses sur le milieu marin et le littoral.

1.2 Travaux en texte intégral

La plupart des sites proposent du texte intégral. Le contenu s'est développé ces dernières années. Les sites qui offrent le contenu le plus important sont ceux qui fédèrent plusieurs sources.

- Portail **Thèses Canada** permet d'accéder à de nombreuses thèses canadiennes, en particulier en langue française. Il s'agit d'un programme collaboratif entre Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et près de 70 universités agréées. La collection contient à la fois des microfiches et des thèses et mémoires électroniques destinés à la recherche personnelle ou universitaire.
- Cyberthèses a été initié par les universités de Montréal au Canada et Lyon 2 en France. Plusieurs établissements universitaires ont rejoint ces initiateurs et le site offre un nombre conséquent de thèses en ligne dans le domaine du droit : **Université Lyon 2**, Chili, Amérique du Sud. Il permet l'indexation des thèses en ligne au moyen d'un modèle de métadonnées commun. Le site dispose d'un puissant moteur de recherche. Les liens hypertextes mènent au texte intégral de chacune d'elles. Sont aussi disponibles gratuitement : études et rapports sur l'édition électronique des thèses, les ressources pédagogiques et techniques développées et toutes les informations nécessaires pour joindre le réseau Cyberthèses.
- **TEL** est un serveur gratuit de thèses de doctorat et habilitations à diriger des recherches comptant 67814 documents dont 8314 dépôts en 2016. Il est **multidisciplinaire** (Sciences de l'Homme et Société => plus 630 documents en Droit). Les informations administratives et bibliographiques sont validées par un vérificateur, la validation du contenu étant du ressort du jury de thèse bien entendu. Cette plate-forme est également accessible via les outils d'interrogation de l'**OAI** (Open Archives Initiative).
- **Glose** est un site associatif qui a pour objectif de promouvoir la littérature juridique. Sa consultation est gratuite. Le site permet de consulter quelques articles, mémoires et thèses mais il n'est plus mis à jour depuis 2002.
- L'**Infothèque francophone** est un site Web de l' **Agence universitaire de la Francophonie** (AUF). Son principal objectif est d'aider les étudiants francophones du Sud à trouver facilement sur Internet les informations qui peuvent leur être utiles pour réviser leurs cours, s'auto-former ou réaliser leurs travaux de recherche. Organisée autour d'un

catalogue des ressources pédagogiques et scientifiques francophones. Sur le thème du droit 1506 ressources sont cataloguées.

- **BICTEL/e**: répertoire des thèses électroniques de la Communauté française de Belgique. Le répertoire BICTEL/e est conforme aux normes OAI (Open Access Initiative), ce qui permet son insertion dans le réseau international **NDLTD** (Network Digital Library of Theses and Dissertations).
- **DART europe** (731169 thèses représentant 610 universités) est une base de données de thèses européennes numériques en texte intégral, en Open Access. Elle puise dans plusieurs bases de données dont BICTEL/e et **STAR** . Cette plateforme européenne est soutenue par **Liber** (Ligue des Bibliothèques Européennes de recherche). La recherche en droit peut s'effectuer en plusieurs langues (français, anglais, allemand,...). Consultation possible par université, collection, pays, année, auteur, langue.
- **EThOS** : portail rassemblant les références bibliographiques et /ou le texte intégral des thèses soutenues dans les établissements d'enseignement supérieur du Royaume Uni.

Par ailleurs, certaines universités ont mis en place un système de publication en ligne des travaux de leurs chercheurs. A titre d'exemples :

- **L'Université Lyon 3** : 320 thèses en texte intégral sont disponibles dans le domaine du droit. Le site permet la consultation de thèses anciennes. Une partie des thèses est en consultation en intranet uniquement.
 - **L'Université Lyon 2** : 1600 thèses électroniques dont 64 en droit. Pour les thèses plus anciennes, recherchez par titre, auteur et date dans la **base des thèses depuis 1901**.
 - **L'Université de Nancy** : 172 thèses en ligne en sciences juridiques
 - **L'Université de Limoges** : 373 thèses
 - **L'Université de Poitiers** : 27 thèses en droit et sciences sociales
 - **L'Université de Toulouse 1** : les thèses en droit sont accessibles en texte intégral sur l'archive ouverte institutionnelle **Toulouse 1 Capitole Publications**
 - **L'Université de Paris II** : 395 thèses en droit. La Banque des mémoires propose des mémoires sélectionnés par les directeurs de mémoire.
 - **L'Université de Laval** (Canada) qui met en ligne toutes ses thèses et tous ses mémoires déposés sous forme électronique depuis 2002 : 64 thèses ou mémoires en Droit.
- La recherche avancée du portail SUDOC ne permet pas la recherche dans le texte intégral des thèses mais la notice d'une thèse peut éventuellement contenir un lien hypertexte vers la source qui héberge **la thèse en ligne accessible en texte intégral**.

(1498 réponses en Droit au 13/11/2017). Voici comment écrire la requête :

mot sujet = droit

note de thèse = thèse

cocher "Ressources électroniques" dans "Type de publication".

1.3 Thèses.fr

L'**Abes** (Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur) propose depuis juillet 2011 un moteur de recherche sur les thèses de doctorat françaises : **theses.fr**. Ce moteur a pour objet de donner accès aux thèses (en cours de préparation depuis 10 ans ou soutenues en France depuis 1985, quel que soit le support matériel de la thèse : papier, numérique, édition commerciale...) ainsi qu'aux personnes et organismes en lien avec ces thèses. La mise en œuvre fut progressive :

- A l'ouverture en juillet 2011, le moteur permet d'accéder aux "thèses soutenues depuis 2006 dans les établissements universitaires ayant choisi d'abandonner le dépôt de la thèse papier au profit de l'électronique" (plus de 6 000 thèses). A noter : toutes les thèses ne seront pas accessibles librement et en texte intégral, puisque la

consultation sur internet est conditionnée à l'accord du doctorant et/ou des ayant-droit. De avant 2007 à 2017, 25 512 thèses sont répertoriées en texte intégral dans le domaine du droit.

- En septembre 2011, le moteur permet d'accéder aux thèses en préparation dans les universités : 9 211 thèses en droit (en juillet 2017). A ce titre, il faut noter que l'ancien "Fichier central des thèses" est définitivement fermé. Pour chaque thèse en préparation, on trouvera le titre déposé, le nom du doctorant et celui de son directeur de thèse, la discipline de soutenance et parfois un résumé du projet de thèse et des mots-clés.
- En mai 2013 theses.fr s'enrichit de la bibliographie nationale des thèses, répertoire exhaustif de toutes les thèses soutenues en France depuis 1985 (près de 250 000) actuellement disponibles sur le [SUDOC](http://sudoc.fr).
- Theses.fr est alimenté par des données qui proviennent de STEP (signalement des thèses en préparation), de STAR (signalement des thèses électroniques, archivage et recherche) et du SUDOC.
- Theses.fr comporte des fils RSS permettant la veille.

Un conseil pour terminer sur cette partie : préférez toujours les mémoires et thèses disponibles sur des sites universitaires, garants de la qualité des contenus.

2. Actes de colloques et de congrès

Plusieurs méthodes permettent de retrouver les communications proposées lors de colloques, congrès, journées d'étude.

L'utilisation des catalogues des bibliothèques ou du [SUDOC](http://sudoc.fr) peut s'avérer très utile, à condition d'effectuer la recherche à partir du titre de la manifestation dans son ensemble, et non du titre de la communication recherchée. Si les actes ont été publiés, ils apparaîtront sûrement dans le SUDOC avec la localisation de la version « papier ».

On peut effectuer une recherche plus large, à l'aide des moteurs de recherche et autres portails juridiques, qui ne sont pas à négliger dans ce domaine.

Certains outils sur le web se sont aussi spécialisés dans le repérage de travaux et colloques universitaires, comme le blog En direct des facultés de droit. [OpenEdition](http://openedition.org) édite un calendrier des colloques et journées universitaires, intitulé [Calenda](http://calenda.org), qui renvoie au programme et éventuellement au site créé à l'occasion de l'évènement. Attention : les contributions ne sont pas forcément en ligne.

Enfin, sur le site de l'organisme ou de l'institution organisatrice (université, centre de recherche, école doctorale, ministère, conseil régional, etc...) figurent souvent le programme, tout ou partie des communications et parfois même l'enregistrement sonore de l'évènement. Si cet enregistrement reste rare en ce qui concerne le droit, on signalera la collection de cédéroms Droit in Situ (rachat en 2006 par société Momindum), qui propose précisément des enregistrements de journées d'études dans le domaine du droit. Élément particulièrement intéressant, l'enregistrement est ici accompagné d'accès diversifiés au contenu, à partir des références jurisprudentielles ou législatives citées par exemple. A noter : les communications de ces colloques sont référencées dans [Doctrinal+](http://doctrinal.com)

Ce panorama des travaux universitaires disponibles en ligne serait incomplet si nous n'évoquions pas quelques pistes d'outils ou ressources en développement :

▪ Les blogs juridiques

Un blog est un site web sur lequel une ou plusieurs personnes s'expriment librement à titre personnel. Sa crédibilité et l'exactitude des informations diffusées doivent donc impérativement être vérifiées par l'internaute et a priori, ils ne devraient pas figurer dans cette fiche consacrée aux travaux universitaires. Toutefois, certains blogs émanent de doctorants ou même de professeurs d'université, ce qui peut conduire à les exploiter dans le cadre d'un travail de recherche soit pour la veille sur son sujet de recherche, soit pour trouver des idées nouvelles. Voici deux répertoires qui doivent permettre de s'orienter :

- Dans les [signets de la bibliothèque Cujas](http://signets.de.la.bibliothèque.cujas.fr) l'auteur du blog est indiqué dans le champ « description ».
- [Juriblogs](http://juriblogs.com), guide des juriBlogs proposé par Arnaud Dumourier

▪ Google scholar

[Google scholar](http://scholar.google.com) fonctionne sur le principe de Google, mais il ne collecte que des documents reconnus comme de

niveau universitaire (article de revue universitaire, thèse, etc.). C'est un outil très puissant, en particulier pour les ressources en anglais, mais il reste assez difficile d'en évaluer exactement le contenu. Les documents sont soit en texte intégral, soit en résumé seulement, soit en références bibliographiques.

Fiche réalisée par Isabelle Fructus (BIU Cujas)

Dernière mise à jour : Isabelle Le Manchec Janvier 2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).